

TÉLÉ
JE

DERNIÈRE COPIE
NE DOIT PAS SORTIR DU
SERVICE DE DISTRIBUTION

C.304.1924.X.

Genève, le 16 juin 1924.

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Vérification des comptes des diverses
subventions de la Fondation Rockefeller
à l'Organisation d'Hygiène.

DERNIÈRE COPIE
NE DOIT PAS SORTIR DU
SERVICE DE DISTRIBUTION

Note du Secrétaire général.

Par une résolution prise le 10 mars 1924, le Conseil a confié à M. Cérésa, Commissaire aux comptes de la Société des Nations, le soin de vérifier les comptes des diverses subventions de la Fondation Rockefeller à l'Organisation d'Hygiène.

Conformément aux accords intervenus entre la Société des Nations et la Fondation Rockefeller, et approuvés par le Conseil à sa vingtième session, le rapport de M. Cérésa ci-annexé, ainsi que les comptes qui ont déjà été transmis au Conseil (Document C.71.1924.X) seront communiqués à l'Assemblée, ainsi qu'à l'"International Health Board" de la Fondation Rockefeller.

R a p p o r t

Vérification des comptes pour 1923, des subventions de la
Fondation Rockefeller, destinées aux travaux de l'

Organisation d'Hygiène

de M.A. CERESA, Commissaire aux comptes.

Conformément à un accord intervenu entre l'Organisation d'Hygiène de la Société des Nations et la Fondation Rockefeller, l'Organisation d'Hygiène a institué et s'est engagée à poursuivre un service d'échanges internationaux de personnel d'hygiène publique, qui doit former une section distincte de cette organisation. L'échange de personnel sanitaire doit se poursuivre pendant au moins trois ans, à dater du 1er Octobre 1922, sous réserve de tout autre arrangement qui pourrait intervenir, par accord mutuel, entre la Société des Nations et la Fondation Rockefeller.

Les échanges de personnel sanitaire doivent répondre aux objets suivants:

Etablir un rapprochement entre les administrations d'Hygiène publique des différents pays,

Effectuer des études comparatives de l'organisation et de la législation de l'hygiène, dans les différents pays.

S'efforcer d'obtenir la coopération des administrations d'hygiène publique, afin de réaliser, par accord mutuel, l'uniformité des conditions et des règlements d'hygiène publique.

Il a donc paru indispensable:

- a) d'organiser des réunions de fonctionnaires d'hygiène publique appartenant à divers pays et de donner à ces fonctionnaires la possibilité de faire des stages d'une certaine durée auprès des services d'hygiène d'autres pays.
- b) d'envoyer de temps à autre, grâce à des bourses de voyage, quelques fonctionnaires d'hygiène publique, étudier sur place l'organisation de l'hygiène publique d'autres pays, le mode d'application des règlements et les attributions des fonctionnaires d'hygiène.

La Fondation Rockefeller a consenti à verser une subvention annuelle, pour couvrir les frais des échanges de personnel sanitaire, jusqu'à concurrence de \$ 50.000 par an, durant chacune des trois années pendant lesquelles doivent se poursuivre les échanges.

Les sommes versées par la Fondation Rockefeller sont administrées par le Directeur financier du Secrétariat de la Société des Nations et constituent un fonds distinct destiné à couvrir les dépenses entraînées par les échanges de personnel sanitaire. Le fonctionnaire ci-dessus désigné opère, sur ce fonds, les prélèvements nécessaires, selon les indications du Secrétaire général de la Société des Nations, et conformément au budget tel qu'il est approuvé chaque année, de l'Organisation d'Hygiène de la Société.

Il existe, entre la Société des Nations et la Fondation Rockefeller, un arrangement analogue, et consistant dans la création et l'entretien, par l'Organisation d'Hygiène de la Société, d'un Service spécial de renseignements épidémiologiques et de Statistiques d'Hygiène publique

sur une échelle internationale.

Ce service spécial forme une section distincte de l'Organisation d'Hygiène. Son fonctionnement a commencé le 1er Janvier 1923 et doit se poursuivre pendant au moins cinq ans, sous réserve de tout autre arrangement qui pourrait intervenir, par accord mutuel, entre la Société des Nations et la Fondation Rockefeller.

Ce service doit recueillir, étudier et publier des renseignements sur les maladies dans divers pays (y compris les statistiques médicales), en vue de compléter les données sur lesquelles se fondent les mesures d'hygiène publique, nationales ou internationales.

La Fondation Rockefeller a consenti à verser directement entre les mains du Directeur financier du Secrétariat de la Société des Nations, une subvention annuelle, destinée à faire face aux dépenses du Service spécial de Renseignements épidémiologiques et de Statistiques sanitaires, jusqu'à concurrence de \$ 32840 par an, de 1923 à 1927 inclusivement.

Les sommes versées par la Fondation Rockefeller au profit de ce service, constituent un fonds distinct et sont administrées par le Directeur financier de la Société, qui effectue les prélèvements

sur ces fonds dans des conditions analogues à l'accord intervenu en ce qui concerne le fonds mentionné plus haut.

Pour l'un et l'autre fonds, le Directeur financier est tenu de présenter des comptes spéciaux, qui doivent être vérifiés dans les conditions déterminées par le Conseil de la Société des Nations.

En raison de l'extension prise par les travaux du Service international spécial de Renseignements épidémiologiques et de Statistiques d'Hygiène publique, annexé à l'Organisation d'Hygiène de la Société des Nations, il a semblé utile de prendre de nouvelles mesures en vue de coordonner, par l'intermédiaire du Bureau central de Genève, les statistiques démographiques d'hygiène publique des divers pays, en offrant, à quelques hauts fonctionnaires des services nationaux d'hygiène publique ou de statistiques, la possibilité de venir travailler, pendant une durée limitée, soit à Genève dans les bureaux du service même, soit en tout autre lieu qui pourrait être désigné.

Ces dispositions permettraient d'habituer des fonctionnaires des divers états à adopter des méthodes meilleures et uniformes pour l'établissement des statistiques démographiques et d'hygiène publique, et leur permettraient, dès leur retour dans leurs administrations respectives d'entretenir une collaboration plus effective avec le Service international.

On évaluait à une somme totale de 21.000 dollars par an les dépenses entraînées par ce Service: indemnités de séjour des fonctionnaires, frais de voyage et peut-être, dans certains cas, les dépenses entraînées par des cours spéciaux. On se proposait d'établir une échelle d'indemnités, selon les connaissances et la situation actuelle de chacun de ces fonctionnaires, et conformément à l'échelle de traitements en vigueur dans le service de Genève, où la moyenne annuelle est d'environ 2.000 dollars.

En conséquence, la Fondation Rockefeller a mis à la disposition des organisateurs une somme de 10.500 dollars destinée à couvrir les frais entraînés par la mise à exécution du plan au cours du deuxième semestre de 1923, et une somme de 21.000 dollars destinée au même objet pour 1924.

A la première séance de sa 28ème session, le Conseil de la Société des Nations m'a fait l'honneur de me charger de vérifier les comptes des subventions versées par la Fondation Rockefeller à l'Organisation d'hygiène de la Société des Nations.

Conformément à la mission qui m'avait été confiée, j'ai procédé à la vérification de ces comptes pour 1923.

I.- Le premier de ces comptes a trait à "l'échange international de personnel sanitaire".

Les recettes pour 1923 se sont élevées à 74.868,47 dollars, se décomposant comme suit:

	<u>Dollars</u>
Solde en caisse au 31 décembre 1923.....	2.806,78
Subvention de la Fondation Rockefeller.....	60.020.--
Virement d'une partie de la subvention Rockefeller destinée aux statistiques démographiques et d'hygiène publique.....	3.000.--
Contribution de la Société des Nations, (50.000 francs suisses).....	8.981,69
	<hr/>
	74.868,47

Le total des dépenses a été de 73.534,41, non compris certaines recettes accessoires, constituées par des intérêts (dollars 485,15) ou des sommes remboursées par des personnes ayant participé aux échanges sur les fonds déjà mis à leur disposition.

II.- Les comptes du service international spécial de renseignements épidémiologiques et de statistiques d'hygiène publique, pour 1923, sont les suivants:

	<u>Dollars</u>
<u>Recettes.</u>	
Contribution de la Fondation Rockefeller....	52,840.--
Contribution de la Société des Nations (25.000 francs suisses).....	4.440,23.
	<hr/> 57.280,23
<u>Dépenses.</u> (non compris les sommes remboursées)	33.655,67
Excédent des recettes sur les dépenses	3.624,56.

III.- Les comptes ci-après du service des "statistiques démographiques et d'hygiène publique" ne se rapportent qu'au deuxième semestre de 1923.

	<u>Dollars.</u>
<u>Recettes.</u>	
Contribution de la Fondation Rockefeller.....	10.500.--
<u>A déduire.-</u>	
Virement d'une partie de cette subvention à l'échange international de fonctionnaires d'Hygiène publique.....	3.000
	<hr/> 7.500
Dépenses	6.645,45
	<hr/>
Solde en caisse....	854,55.

Nous croyons devoir présenter les remarques suivantes au sujet de ces comptes:

Au point de vue de la forme, on doit observer que le compte N° 1 ne fournit qu'une liste chronologique des paiements effectués pendant l'exercice 1923. Il eut été préférable de grouper ces paiements selon les diverses rubriques des dépenses, et l'on aurait pu fournir ensuite un compte-rendu plus détaillé. C'est en partie de qui a déjà été fait pour le compte N° II.

Pour les comptes proprement dits, il y a lieu d'observer qu'en ce qui concerne les sommes mises à la disposition des fonctionnaires ayant participé aux échanges internationaux, les pièces justificatives présentées pour les différents articles ne sont pas toujours entièrement suffisantes. Il arrive fréquemment que l'unique pièce produite montre simplement que la somme en question a bien été envoyée, mais sans qu'il soit fourni aucun détail sur la façon dont cette somme a été dépensée. Or, ces relevés de détail sont absolument indispensables si l'on veut exercer un contrôle véritablement efficace sur l'emploi de fonds destinés à une oeuvre déterminée intéressant l'hygiène publique et qui proviennent en majeure partie des généreuses subventions de la Fondation Rockefeller.

Les relevés de détail en question devraient être examinés au préalable par les organes techniques compétents de l'Organisation d'hygiène de Genève, qui en attesterait l'entière régularité. A ces relevés de détail, devrait être joint un document indiquant la personne qui a autorisé la dépense, et l'objet précis pour lequel cette dépense a été engagée.

Maintenant que s'est écoulée la première période, période d'essai nécessairement, je suis sûr que les comptes pour l'année en cours seront présentés sous une meilleure forme et appuyés de la documentation nécessaire, afin que je sois en mesure de procéder à une vérification plus complète et satisfaisante.

Rome le 31 mai 1924/

signé: A.CERESA

Vérificateur des comptes.